

C.R. Comité de Gérance le mercredi 14/10/2020 à Oloron de 16 h à 18 h 30

objet : report de l'AG du samedi 17

présents : Gwen, Louis, Sylvie, Dany, Roger, Mireille (Sophie au T°)

A la suite de la réception de l'avis défavorable de la Municipalité de Sarrance le matin même concernant la tenue de l'AG du GFAM samedi 17 dans la cour de la Mairie, il était urgent de prendre une décision collective du CG.

Chacun fait part de ses interrogations, réflexions et propositions:-

- Quelles sont les obligations légales covid ?
- Quelle possibilité de tenir l'AG ailleurs (à l'extérieur sur la prairie de Gey ? dans une autre salle, mais laquelle, correspondant aux critères sanitaires ? Dans quels délais ?
- Urgence de la tenue de cette AG pour les décisions à prendre ..
- S'agissant d' une réunion **officielle** ouverte aux porteurs de parts ainsi qu'au "**public**" venant de partout, impossibilité de ne pas respecter les contraintes sanitaires, administrativement et moralement. *Administrativement*, une déclaration en préfecture est obligatoire 3 jours avant la date prévue (après avis de la mairie). *Moralement* : la circulation du virus s'accélère, y compris en Vallée d'Aspe et a déclenché le refus d'une municipalité qui avait tout fait pour nous favoriser l'organisation préalable, lieu, prêt de matériel...on ne peut faire fi des risques sanitaires .

Les différentes possibilités sont évoquées, discutées :

- Ne pas tenir compte de l'obligation administrative.
- Ne pas tenir compte de l'avis de la commune avec le risque de nous mettre en total désaccord avec une municipalité qui nous soutient.
- Faire l'AG dans la nature avec le risque de voir des gens quitter hâtivement l'Assemblée (froid, inconfort, météo...), rendant difficile la bonne tenue de la réunion
- Limiter à 30 le nombre des présents.

Le Comité de Gérance en arrive à un **consensus** : **reporter l'AG à une date ultérieure (la plus proche possible), avec préférence marquée pour une présence " physique", malgré le droit à décisions par mails, vote par correspondance, vidéo réunion etc...proposé officiellement par le Ministère en cas de situations exceptionnelles comme le risque sanitaire actuel.**

Il est décidé de contacter immédiatement les porteurs de parts (mails, T°, SMS...), la presse.

Autre décision : réunir le Comité de Gérance samedi 18 à 14 h afin de prévoir, organiser le report de cette AG, avec option d'une salle de la Vallée qui puisse accueillir une cinquantaine de personnes dans des conditions administratives et morales satisfaisantes.